



MÉMOIRE

L'état des lieux et la gestion du résidu ultime

Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement

30 avril 2021

ctt*éi*

EXPERT EN LA MATIÈRE

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DES AUTEURS	1
RÉSUMÉ	1
REMERCIEMENTS	1
EXPOSÉ GÉNÉRAL	2
1 La gestion des matières résiduelles au québec	2
2 Un exemple d'actualité : les plastiques à usage unique	2
3 Une définition qui pose problème	3
4 Une réforme majeure pour mettre fin aux demi-mesures	3
5 Recommandations.....	4

PRÉSENTATION DES AUTEURS

Le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) est l'un des 59 centres collégiaux de transfert technologique du Québec. Affilié au Cégep de Sorel-Tracy, il œuvre au déploiement de l'écologie industrielle selon trois axes : la mise en valeur des matières résiduelles, l'implantation de procédés propres et le développement de symbioses industrielles. De nombreuses matières résiduelles sont détournées de l'enfouissement chaque année grâce aux travaux de recherche appliquée menés par son équipe d'experts en ingénierie, chimie, biophysique et économie circulaire. Leur expérience de plus de vingt années d'accompagnement d'entreprises et organisations dans des projets de toutes sortes leur ont permis d'être au premier plan des défis et enjeux liés à la gestion des matières résiduelles au Québec. Cette expertise leur permet aujourd'hui de porter un regard lucide et constructif sur la question de la gestion des résidus ultimes et c'est dans cette optique qu'il soumet au BAPE le présent mémoire.

Il est présenté par Mme Claude Maheux-Picard, ing., M. Sc. A., directrice générale, Mme Jennifer Pinna, DGE et experte-conseil en économie circulaire, et M. Marc Olivier, M. Env., M. Sc., chimiste et professeur-chercheur au CTTÉI/Cégep de Sorel-Tracy.

M. Olivier enseigne également aux cycles supérieurs du Centre universitaire de formation en environnement de l'Université de Sherbrooke. Ses expertises en gestion des matières résiduelles et en chimie de l'environnement en font l'un des spécialistes les plus sollicités par les médias sur les sujets touchant ces thématiques. Il est l'auteur de nombreuses conférences et publications. Sa connaissance du milieu du recyclage, son réseau de contacts tant au Québec qu'à l'étranger et sa vision globale du système de la collecte sélective québécoise en font un intervenant de choix pour répondre à la question d'étude.

RÉSUMÉ

Le présent mémoire a pour objectif de présenter les recommandations du CTTÉI sur la question à l'étude soit l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes au Québec. Il fait le point sur la situation actuelle telle qu'expérimentée sur le terrain par les chercheurs du CTTÉI pour le compte de leurs clients. Forts de leurs expertises en valorisation des matières résiduelles, des filières du recyclage et de l'économie circulaire, les auteurs sont à même de proposer aux commissaires du BAPE des initiatives pouvant être mises en place afin de répondre aux enjeux actuels. Une approche combinant restrictions réglementaires et mise à disposition d'alternatives compétitives à l'élimination en font partie.

REMERCIEMENTS

Le CTTÉI et le Cégep de Sorel-Tracy souhaitent remercier le MELCC et le BAPE pour cette opportunité qui leur est donnée de partager leurs réflexions et recommandations sur le sujet.

EXPOSÉ GÉNÉRAL

I LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU QUÉBEC

Allons droit au but. Il y a urgence d'agir, de donner le coup de barre pour changer ce paradigme de gaspillage de ressources où nous sommes englués. L'objectif à atteindre est simple : préserver les ressources, favoriser les initiatives écoresponsables pour mieux et moins consommer, puis réagir aux imprévus en gardant ce cap. Quoiqu'on en dise, l'économie québécoise n'est pas encore aussi circulaire qu'elle pourrait ou devrait l'être.

Les chercheurs du CTTÉI le constatent chaque jour ; il faut se battre pour récupérer les flux de matériaux qui rejoignent encore et toujours l'élimination. Cette solution de facilité demeure anormalement peu dispendieuse malgré les changements apportés au fil des décennies par les plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) et malgré les redevances à l'élimination instaurées il y a quelques années. Un premier diagnostic saute aux yeux : s'il en est ainsi, c'est parce que le véritable coût à la tonne pour l'élimination n'inclut pas les externalités environnementales. Et encore moins celles sur la santé humaine. Parce qu'elles sont toutes deux bien tangibles, la pandémie actuelle nous le rappelle quotidiennement.

Depuis plus de 20 ans, le Québec applique des mécanismes tièdes pour inciter à une meilleure gestion des matières résiduelles, allant de directives en plans d'action, sans véritablement y mettre du mordant. Durant toutes ces années, les chercheurs du CTTÉI ont appuyé, à leur mesure, les démarches individuelles des nombreuses industries, commerces et institutions (ICI) vers des pratiques plus soucieuses de l'environnement. Ils ont convaincu divers intervenant territoriaux d'optimiser la gestion de leurs ressources par l'implantation de synergies industrielles. Ils ont démontré, sur diverses tribunes, des exemples concrets et probants, chiffres à l'appui, qu'il est possible de concilier enjeux économiques et environnementaux. Ils ont contribué à mettre en place le creuset de l'économie circulaire. Il est vite apparu que chaque initiative possède ses défis et opportunités. Le cas particulier de la filière des matières plastiques est lourd d'enseignement.

2 UN EXEMPLE D'ACTUALITÉ : LES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE

Les données véhiculées par Environnement et Changement climatique Canada indiquent que moins de 5 % des matières plastiques sont recyclées. L'élimination est tellement plus simple et moins onéreuse !

Pour mettre en œuvre des opérations industrielles de recyclage, il faut pouvoir disposer d'un flux important de matériaux à trier ou, mieux encore, de matériaux déjà triés par l'utilisateur avant son acheminement vers un industriel du recyclage. Voici un exemple d'actualité.

Après seulement six mois de pandémie, le ministère de l'Éducation cumule l'achat de plus de 350 millions de masques de conformité pour les élèves. Ces masques contiennent un million de kilogrammes de polypropylène facilement recyclable. Il ne s'agit pas d'un plastique bas de gamme, bien au contraire. Il existe une demande constante pour des pastilles de ce plastique n°5 prêtes à injecter ou à mouler. Encore faudrait-il que les directives faites aux écoles ne soient pas de jeter les masques après quatre heures d'utilisation, mais plutôt de les intégrer dans un mécanisme de récupération où ils ne sont pas mélangés avec d'autres matériaux.

Les tentatives isolées de récupération des masques et de recyclage semblent indiquer que le coût d'achat actuel de 7 ¢ pour le Ministère devrait plutôt totaliser 20 ¢ en internalisant les extrants d'un système de récupération et de recyclage régional. Certains apôtres de l'économie hurlent qu'il n'y a qu'à les enfouir pêle-mêle dans nos lieux d'enfouissement technique (LET) pour économiser, prétextant qu'il y a des dépenses plus pressantes à faire ailleurs.

Nous croyons plutôt qu'il n'y a qu'à mettre en place un système ordonné de récupération systématique dans nos institutions pour affiner les coûts à la baisse, peut-être vers une réelle internalisation des coûts autour de 18 ¢ ou 15 ¢ l'unité. Cela peut se faire par entente avec des plasturgistes régionaux qui minimisent les transports tout en s'insérant dans l'économie circulaire en contexte de proximité.

Il y a aussi une autre raison pour donner ce coup de barre : le son de cloche donné à la gouvernance en 2019. Mondialement, et surtout au Québec, la jeunesse est descendue dans la rue pour se démarquer des anciennes approches trop timides en environnement. Dans nos établissements scolaires présentement, ce sont les étudiants qui mènent un combat pour obtenir des équipements de récupération des masques de conformité usagés, pour inciter les autres étudiants à les récupérer. Sensibilisée peu à peu depuis des années, elle n'accepte plus les demi-mesures inefficaces. Supportons-les!

Au-delà des masques de procédure, c'est chacune des matières recyclables du bac bleu qui mérite qu'on optimise sa chaîne de valeur. Trouvons des débouchés locaux pour ces matières, donnons-leur la valeur qu'elles méritent et incitons (obligeons?) les entreprises québécoises à les utiliser. Des filières courtes, saines et rentables redonneront confiance au citoyen qui détournera davantage de rebuts de l'enfouissement. Cela ne pourra être atteint sans investissements en infrastructures performantes.

3 UNE DÉFINITION QUI POSE PROBLÈME

La réglementation québécoise ne facilite pas les choses. Selon la *Loi sur la qualité de l'environnement*, toute matière usagée est aussitôt étiquetée comme matière résiduelle et ne peut être utilisée comme intrant dans la fabrication d'un autre produit sans autorisation préalable. Ainsi, une entreprise souhaitant intégrer cette matière secondaire à son procédé doit s'armer de patience et obtenir du ministère de l'Environnement une autorisation en bonne et due forme. Le processus, long et rébarbatif, en décourage plus d'un. Moins compliqué de louer un conteneur et de s'en débarrasser à peu de frais.

Il y aurait donc lieu de réviser la définition de matière résiduelle en se posant la question suivante : à quelle étape du cycle de vie d'une matière doit-on la qualifier de résiduelle? Est-ce nécessairement après la première utilisation, même si elle peut être encore utilisée pour les mêmes fins ou pour d'autres? C'est pourtant ce que la loi québécoise considère. Résultat? Exit l'économie circulaire...

4 UNE RÉFORME MAJEURE POUR METTRE FIN AUX DEMI-MESURES

À l'évidence, le combat des 20 dernières années enseigne qu'un contrôle intelligent des coûts de l'élimination est la seule façon d'ouvrir des canaux vers les formes de mise en valeur des matériaux en fin de vie. Quels sont les moyens qui peuvent être mis en œuvre? Nous utilisons présentement les redevances à l'élimination assorties d'un mécanisme de remboursement vers les villes qui s'approchent des objectifs de leur PGMR. Les centres de tri et de conditionnement des matières recyclables n'ont pas accès à ce remboursement de la redevance pour financer leurs opérations, maintenant ces entreprises dans un statut précaire et générant la fuite de ressources recyclées vers l'étranger.

Nous avons banni l'élimination du papier et carton en 2013, l'élimination du bois en 2014 et l'élimination des matières putrescibles en 2020. Vraiment? Tous savent que l'élimination de ces matières se poursuit parce que le coup de barre d'un bannissement demande des mesures sévères de mise en œuvre qui ne sont pas au rendez-vous. Nous appliquons plutôt une combinaison de vœux pieux et de mesures incitatives tièdes en espérant que les choses s'améliorent d'elles-mêmes à long terme.

Rien ne pourra changer avant que chacune des industries au Québec n'ait à produire un plan de gestion de ses résidus conforme au PGMR de son territoire. Nombre d'entre elles ne savent pas qu'elles doivent ou devraient se conformer aux orientations territoriales où elles sont implantées. Un mécanisme de reddition de compte à cet effet est plus que nécessaire.

5 RECOMMANDATIONS

Il faut maintenant procéder à une véritable réforme pour gagner en efficacité. Faut-il privilégier une action plutôt qu'une autre? Non. Il faut utiliser des outils complémentaires qui s'appuient mutuellement, et surtout, ne pas craindre d'innover.

Le CTTÉI recommande de mieux utiliser de façon concertée tous les outils législatifs et technologiques dont nous connaissons et maîtrisons le fonctionnement, puis d'innover là où des enjeux plus sérieux se dessinent. En d'autres mots, restreindre le recours à l'élimination par des tarifs dissuasifs et des modes de reddition de compte, tout en accroissant l'accès à des services alternatifs, à cout compétitif, de réduction, de réemploi, de recyclage et de valorisation. Combinés, ces mécanismes accéléreront la transition vers une économie circulaire et contribueront à améliorer la santé environnementale et humaine.

Concernant les opérations d'élimination

- Intégrer le cout des externalités au cout d'élimination de base pour favoriser les modes de gestion respectant la hiérarchie des 3RV;
- Instaurer de redevances dissuasives à l'élimination à court terme pour tous les matériaux dont les couts ne sont pas internalisés durant la période de préparation et de mise en œuvre de la réforme.

Concernant les entreprises de tous secteurs

- Rendre obligatoire pour chaque entreprise la production d'un plan de gestion des résidus conforme au PGMR de son territoire dans l'année qui suit son entrée en vigueur;
- Dès l'achat massif de produits à usage unique, prévoir leur gestion en fin de vie;
- Mettre fermement en œuvre les bannissements prévus et mesurer leur impact par l'instauration d'indicateurs de performance;
- Mettre à leur disposition des alternatives à l'enfouissement financièrement compétitives dont :
 - Des filières de recyclage structurées, équipées des technologies les plus performantes et produisant des matières de qualité répondant aux besoins des marchés locaux;
 - Implanter des écocentres industriels adaptés à leurs besoins particuliers.

Concernant les mécanismes de redistribution des redevances aux municipalités

- Affecter des montants de la redistribution des redevances vers l'appui et le développement de nouveaux volets de réduction à la source et de réemploi.

Concernant la transition vers l'économie circulaire

- Revoir la définition de matière résiduelle afin d'encourager l'usage de matières de seconde vie comme intrant sans effet pénalisant ou lourdeur bureaucratique;
- Miser sur les organismes de réseautage déjà en place qui accroissent le sentiment d'appartenance dans l'action sur les territoires pour développer l'économie circulaire. On pense entre autres aux conseils régionaux de l'environnement, aux agents Ecoleader et aux animateurs de projets de symbiose industrielle. Finançons-les à la hauteur nécessaire pour pérenniser leurs actions.